

## ENQUETE SUR L'UTILISATION DE L'INTERNET AU CHM

Vous allez recevoir une enquête relative à l'usage d'Internet au CHM. Cette enquête permettra ensuite d'étudier au mieux la solution de connexion Internet la mieux adaptée pour ceux qui sont utilisateurs.

Rappelons qu'actuellement toute la partie SUD du CHM est déjà, depuis 2007, équipée d'antennes relais WIFI (une dizaine) permettant de se connecter à partir de son emplacement.

Il ne s'agit pas de se faire l'écho d'études témoignant de la dangerosité des ondes, ou au contraire d'études qui les dédouaneraient mais simplement d'avancer les diverses solutions envisagées sur le CHM.

La parution du rapport de l'ANSES (agence nationale sanitaire) en date du 14 octobre 2013 CONFIRME DESORMAIS que « l'exposition aux ondes si elle peut provoquer des modifications biologiques sur le corps AUCUNE DONNEE SCIENTIFIQUE ne montre un effet avéré sur la santé. Rapport officiel détaillé de 461 pages consultable sur Internet.

### Les antennes relais WIFI :

Le fonctionnement d'une Antenne relais WI FI : le faisceau d'émission est horizontal donc au dessus de nous. Elle émettra toujours au dessus et l'exposition sera très faible. Une antenne est à environ 4 mètres. Nous nous trouvons jamais ou rarement directement dans le faisceau d'une antenne -relais

Certains écologistes militent actuellement pour une augmentation du nombre d'antennes relais et non la diminution de leur puissance. Recommandations de l'ANSES : « il n'est pas nécessaire de modifier la réglementation mais recommande de limiter l'exposition en particulier celles des téléphones mobiles pour les enfants et les utilisateurs intensifs ». Utilisateur intensif = à partir d'une quarantaine de minutes de conversation /jour.

#### Avenir du WIFI 802.11ac (nouvelle norme)

Communiqué de la commission Européenne le 14.08.2013

« le WIFI 802.11 ac est amené à s'imposer comme le prochain standard des communications sans fil avec une norme attendue pour la fin de l'année. Le WIFI 802.11ac s'illustre déjà dans certains smart phones haut de gamme. Récemment la commission Européenne a fait part de son intention de réserver au WIFI les fréquences comprises entre (5150MHz et 5925 MHz) tout en simplifiant les démarches administratives des opérateurs qui souhaitent s'appuyer dessus pour décharger leurs réseaux mobiles.

### Connexion par 3G :

L'arrivée du haut débit au CHM ne modifiera en rien les problèmes de réception de votre téléphone portable. Cela ne concerne que la liaison Internet WIFI. Votre téléphone portable fonctionne à partir des émissions d'ondes de l'antenne située près des terrains de tennis ou celle en face le camping (anciennement camping municipal). Leur capacité est insuffisante compte tenu du nombre de connexions à certaines périodes. Ces antennes sont privées (Orange et SFR) et non gérée par le CHM.

Aucune autre antenne supplémentaire n'est prévue dans le secteur proche. Plus les connexions individuelles seront nombreuses plus la réception deviendra difficile.

### Connexion 4G :

Possibilité supplémentaire à la 3G mais nécessite des téléphones adaptés et des antennes supplémentaires installées par les fournisseurs. Le Médoc n'est pas encore équipé avec le Haut Débit .Il faudra encore quelques années pour se connecter à Monta.

Pour l'instant quelques grandes villes sont équipées mais souvent que partiellement.

### Connexion par SATELLITE via une parabole :

Installation personnelle (coût approximatif de 400€ +abonnement mensuel)

Toutes les villes, agglomérations se battent pour faire disparaître la vue des paraboles. Si cette solution peut tenter il faut reconnaître que dans un environnement tel que le CHM il est difficile de les imaginer.

Le cahier des charges techniques du CHM (article I-6) définit l'implantation des paraboles

La parabole nécessite l'électricité.

INFORMATION : la subvention possible à l'installation d'une parabole concerne les usagers éloignés de toute possibilité de connexion internet. Le CHM (tout comme pour Euronat) est une entité privée, il n'y a qu'une seule adresse reconnue. Gironde Numérique consulté nous l'a confirmé les sous locataires ne sont pas pris en compte.

### L'installation du CABLE :

Ce type d'installation nécessite un réseau câblé à créer très onéreux, et à la charge de chaque parcelle (comme l'électricité). La déperdition en ligne est très importante. Sur un réseau de plusieurs km la réception ne serait pas très fiable.

Pour le réaliser en même temps que les travaux de raccordement électrique il aurait fallu que l'ensemble des parcelles soit raccordé avec les 2 réseaux.

Il faut reconnaître qu'en dehors des exigences techniques et financières c'est une solution « propre ».

### Implantation de KIOSQUES :

Répartis dans le CHM, il faudrait les alimenter. Suivant le type d'alimentation toutes les connexions Internet ne seront pas possible (smarthones, tablettes ...). Qui va accepter la construction d'un kiosque dans son environnement proche ?

Les études faites jusqu'à présent ne permettent pas de connaître les effets des ondes à long terme, mais quoi qu'il en soit elles sont déjà présentes.

Des chiffres de valeur d'émission d'ondes :

- le portable 2 watts
- l'antenne relais WI FI 0,1 watt
- un relais de télévision hertzienne : 1000 watts
- un satellite : 1000 Watts
- un relais pour téléphone portable 100W.